

Rapport-Préavis 17/2011

Création et exploitation de deux APEMS (Accueil pour Ecoliers en Milieu Scolaire) à Chailly et Chernex – octroi d'un crédit d'investissement de 84'000.- et crédit complémentaire de 86'208.-

C'est pas la voie d'urgence que la commission a été convoquée le 7 juin 2011. Après discussion sur l'urgence, elle a été acceptée (5 pour (L, ML et UDC) 4 contre (SOC et Verts)) et la discussion a été ouverte.

Monsieur Le Président,
Chers collègues,

Suite à la votation du 27 septembre 2009 où le peuple vaudois a accepté l'article 63a de sa nouvelle Constitution concernant l'école à journée continue, il incombe à l'autorité communale d'organiser un accueil parascolaire surveillé, pouvant être confié à des organismes privés, où les conditions sont fixées par les communes et les parents participent au financement de cet accueil.

C'est dire l'intérêt pour les communes d'un tel article qui laisse une marge de manœuvre considérable à celles-ci pouvant ainsi répondre de manière ciblée aux besoins locaux.

Lors de cette séance, le concept général de l'accueil parascolaire nous a été présenté et a retenu toute l'attention des divers commissaires présents. Il est important de souligner que les APEMS sont des compléments à l'offre actuelle, qui continuera à se développer sur notre commune. Elle ne remplace pas les unités d'accueil pour écoliers ou les accueillantes en milieu familial, en aucun cas.

Pour l'UDC, l'APEM séduit car sa structure est légère et permet une nouvelle forme d'accueil, différente de ce qui existe actuellement pouvant répondre à des besoins de la population. Elle est réservée aux enfants nécessitant un encadrement limité à la pause de midi. Elle n'est pas soumise à la réglementation du SPJ.

Nous pourrions débattre d'une offre plus complète, soyons pour une fois pragmatique. A la rentrée scolaire 2011/2012, certains enfants ne pourront être pris en charge par les structures actuelles. Qui n'a pas connu ces moments difficiles où il fallait trouver une solution pour faire garder ses enfants, solution d'autant plus difficile à trouver selon les moyens financiers familiaux, le nombre et l'âge des enfants. Les APEMS propose une alternative et élargit l'offre existante. C'est un premier pas. L'UDC restera toutefois attentif au bilan de fonctionnement qui sera établie après trois semestres de fonctionnement, soit présenté au Conseil début 2013. Il est important de ne fermer aucune porte et de permettre aux parents d'avoir un choix plus large que ce qui existe aujourd'hui. Mais nous sommes également conscient qu'il s'agit de répondre à une demande. Si le besoin n'était pas confirmé, alors nous pourrions revoir notre copie. Mais à ce jour, l'UDC n'en doute point.

Je vous remercie